

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE D'ANIMATION L'ARC-EN-CIEL	Numéro de permis 2003892	Date d'inspection Le 04 décembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Acamie		Numéro de téléphone (506) 727-6737	
Adresse 295 boulevard St-Pierre Ouest Caraquet NB E1W 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- Une programmation des activités panifiée et documentées est fait et tenue
- Le matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure sont conforme à la loi et règlement sur les services à la petite enfance.
- La garderie respect les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19.

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 décembre 2020

Date

original signé par
Denise Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 décembre 2020

Date